

La chloroquine de nouveau autorisée, mais ils veulent toujours la peau du Pr Raoult



Rappelons tout d'abord que **la prescription de chloroquine est de nouveau autorisée depuis le 10 juillet 2020.** Décision prise en catimini en plein été, puisque certaines pharmacies ne sont même pas au courant !

https://www.liberation.fr/checknews/2020/07/23/covid-19-la-delivrance-d-hydroxychloroquine-est-elle-de-nouveau-autorisee_1794757

Le 10 juillet, avec la parution d'un arrêté qui, dans son article 36, abroge l'intégralité de l'arrêté du 23 mars, l'ahurissant feuillet de l'hydroxychloroquine a pris fin.

« Depuis, « *cette prescription fait retour au droit commun* »,

commente la DGS. L'hydroxychloroquine peut donc être prescrite dans le cadre de son autorisation de mise sur le marché (AMM), c'est-à-dire en respectant ses indications habituelles (comme pour le lupus érythémateux, la polyarthrite rhumatoïde...). Ou alors être prescrite hors AMM, « *sous la responsabilité du médecin au vu des données acquises de la science, (qui, à ce stade, ne font apparaître aucun bénéfice de ce traitement contre le Covid-19)* », nous écrit la DGS. »

La chloroquine n'est donc plus dangereuse, mais cela n'empêche pas une meute de pitbulls de s'acharner contre le Pr Raoult.

Alors que la France déplore plus de **30 000 morts du Covid-19, pour cause d'incurie et d'incompétence criminelle des élites dirigeantes**, une plainte visant le Pr Raoult est déposée auprès de l'Ordre des médecins.

La peine encourue ? Du simple avertissement à la radiation définitive ! Certes, l'affaire n'ira pas jusque-là, mais difficile de trouver plainte plus grotesque.

Un des rares praticiens qui ait tenu tête aux décisions délirantes du « système », qui ait soigné et guéri ses patients, se retrouve donc sur le banc des accusés, comme un dangereux voyou.

La Spilf, Société de pathologie infectieuse de langue française, qui regroupe 500 spécialistes, reproche à notre druide marseillais d'avoir **enfreint pas moins de neuf articles du code de déontologie médicale !**

Un acharnement ignoble contre une sommité médicale mondialement reconnue.

<https://www.capital.fr/economie-politique/didier-raoult-attaque-en-justice-aupres-de-lordre-des-medecins-1379436>

Faut-il rappeler que « **ceux qui savent** », nous ont d'abord affirmé que l'épidémie n'atteindrait pas nos frontières, que

la France était prête, **que le port du masque était dangereux** et que les tests ne servaient à rien, avant de retourner leur veste et d'imposer leurs diktats ? (affirmation de Jérôme Salomon le 20 mars 2020).

Faut-il rappeler que ces élites ont interdit aux généralistes de soigner leurs patients, au prétexte que la chloroquine, connue depuis 70 ans et **en vente libre**, était devenue soudainement dangereuse ?

Faut-il rappeler que la pénurie généralisée des moyens a conduit les autorités à **trier les patients**, écartant purement et simplement les plus vieux du système de santé ?

Mais ce ne sont pas ces décideurs incompetents, qui ont pataugé lamentablement au point de tuer des milliers de patients, qui sont dans le collimateur de l'Ordre des médecins, c'est le Pr Raoult.

Notre éminent infectiologue aurait enfreint NEUF articles du code de déontologie médicale !! Un dangereux multirécidiviste en quelque sorte !

Nos Fouquier-Tinville de la médecine, plus prompts à accabler le génie marseillais qu'à nous éviter une hécatombe, n'ont vraiment pas honte !

Faits reprochés :

Promotion d'un traitement qui n'a pas démontré son efficacité

Diffusion de fausses informations auprès du public

Grave manquement au devoir de confraternité

Réalisation d'essais cliniques dont la légalité reste à démontrer...

Mais le plus consternant est d'entendre les procureurs de cette société savante accuser le professeur Raoult d'avoir

aggravé la situation !!

« On peut se demander si ses prises de position très tranchées n'ont pas contribué à nuire au message de prévention et de santé publique et donc à la protection de la population, en décrédibilisant ces mesures de prévention sur des bases scientifiques infondées ».

En clair, les 30 000 morts, c'est la faute du Pr Raoult !

Mais dans quel pays de fous vivons-nous ?

Oubliées les déclarations irresponsables de l'ex-ministre de la Santé, oubliés les errements du Premier ministre et du Conseil d'experts, oubliés les mensonges d'Olivier Véran, oubliés les volte-face de Jérôme Salomon, oubliés les pénuries de masques, de tests, de respirateurs, de produits de réanimation, qui ont conduit le système de santé au bord de la rupture.

Un seul coupable : Didier Raoult !

En fait, cette plainte visant le directeur de l'IHU de Marseille voudrait faire porter le chapeau de l'hécatombe au médecin qui a sauvé le plus de vies.

Il y a eu deux fois plus de morts à Paris qu'à Marseille, à nombre d'habitants comparable.

Le taux de mortalité à l'IHU de Marseille depuis janvier 2020 est de 0,4 %, preuve incontestable de l'efficacité du protocole du Pr Raoult.

<https://www.mediterranee-infection.com/covid-19/>

Ces médecins qui prétendent faire justice en accablant un professionnel qui a sauvé des vies n'honorent pas la médecine.

Ils osent exiger du Pr Raoult une « **confraternité** » qu'ils

sont eux-mêmes incapables d'observer à son égard ! Un comble.

Ces procureurs seraient bien avisés de lire le brûlot du Pr Peronne : « **Y a-t-il une erreur qu'ILS n'ont pas commise ?** »

Ou bien, à défaut, qu'ils regardent et écoutent cette vidéo accablante pour ceux qui font le procès du druide marseillais.

<https://youtu.be/Edt6iEA8KzI>

Par conséquent, vouloir à tout prix culpabiliser le Pr Raoult n'exonérera aucunement les vrais coupables de leurs lourdes responsabilités.

<https://www.marianne.net/politique/epidemie-de-covid-19-philippe-veran-et-buzyn-vises-par-une-information-judiciaire-de-la>

Ce sont bien leurs décisions criminelles qui ont conduit à une hécatombe de 30 000 victimes, dont une bonne partie aurait pu être évitée en autorisant le protocole de l'infectiologue marseillais.

Jacques Guillemain